



*Le développement du solaire thermique et des pompes à chaleur est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement puisque ces filières représentent près de 15% de l'objectif. Panneaux solaires thermiques et pompes à chaleur ont vocation à être installés dans 6 millions équivalent logements en 2020 contre environ un million fin 2009.*

## → MISSIONS

**La commission solaire thermique et PAC rassemble les membres du SER exerçant une activité dans les filières solaire thermique et PAC : fabricants de matériels, installateurs, bureaux d'étude, centres de recherche et de formation, etc.**

**Pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle, les filières de production de chaleur de sources renouvelables devront croître de 80 % dans notre production totale de chaleur. En ce sens, plusieurs missions ont été confiées à cette commission :**

- Représenter les filières auprès des pouvoirs publics ;
- Promouvoir les filières auprès des pouvoirs publics, des médias et du grand public ;
- Assurer une veille active sur tous les sujets juridiques, économiques, techniques et environnementaux ;
- Travailler en concertation avec les associations de la filière sur la thématique de la qualité.

## → PROGRAMME DE TRAVAIL 2010

- Elaboration de fiches d'information et de communication ;
- Suivi de la mise en place du Fonds Chaleur ;
- Suivi de la mise en place de la RT2012 et RT2020 ;
- Participation à la gestion des appellations QualiPAC et QualiSOL ;
- Suivi des marques NFPAC et NFCESI ;
- Suivi des aides financières locales accordées pour l'installation de pompes à chaleur.